



ROSIÈRES EN SANTERRE

L'Ablette d'Or de Rosières

4, Rue du 11 Novembre - 80170 ROSIÈRES EN SANTERRE

Email : cyril.lefevre231@gmail.com (mailto:cyril.lefevre231@gmail.com)

http://www.aappma-ablette-somme.com (http://www.aappma-ablette-somme.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Etangs : 2.5 hectares

- Lieu dit coucou

- Le saule des Maux

Membres du bureau

Président

LEFEVRE Cyrille

Vice-Président

MASSON Bruno


Trésorier


LEFEVRE Frédéric


Secrétaire

LEFEVRE Frédéric


Types de pêche pratiqués

 Pêche aux blancs

 Pêche aux carnassiers

 Pêche à la carpe de jour

Services

 Aire de pique-nique

Présentation

L'association "L'Ablette d'Or de Rosières" dispose des droits pêche sur la moyenne vallée de la Somme.

Lieux superbes pour un dépaysement total sur les secteurs de Chipilly, Méricourt sur Somme, Etinehem.

Les types de pêche possibles sont la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers et la pêche à la carpe.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	114.00€	93.00€	33.00€	42.00€	8.00€	18.00€	36.50€
OPTIONS							
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Bricomarché - Mr Guillaume Sorel - 20, rue de Vauvillers - 80170 Rosières-en-Santerre - 03-22-88-44-70

Café "L'Oasis" - Mme Estelle Douay - rue du Pont - 80800 CHIPILLY -

Café du commerce - Alexandre et Hélène - 3, rue du Temple - 80320 CHAULNES - 0960041894

Camping Les puits Tournants - Lebon-Balavoine - du marais - 80800 SAILLY-le -Sec - 03-22-76-65-56



ROSIÈRES EN SANTERRE

L'Ablette d'Or de Rosières

4, Rue du 11 Novembre - 80170 ROSIÈRES EN SANTERRE

Email : cyrilfevre231@gmail.com (mailto:cyrilfevre231@gmail.com)

http://www.aappma-ablette-somme.com (http://www.aappma-ablette-somme.com)

Fiche Parcours

Lieu dit coucou






Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang


Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.95 Ha





Type(s) de pêche :

-  Pêche aux blancs
-  Pêche aux carnassiers
-  Pêche à la carpe de jour

Services :

-  Aire de pique-nique



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

PECHE AUX BLANCS : Ouverture toute l'année sauf période de rempoissonnement.

4 cannes autorisées avec ou sans moulinet.

Pêche à l'anglaise autorisée; dont 2 cannes autorisées aux carnassiers.

PECHE A LA CARPE : Pêche NO KILL, après la capture, la carpe devra être remise à l'eau immédiatement.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie



ROSIÈRES EN SANTERRE

L'Ablette d'Or de Rosières

4, Rue du 11 Novembre - 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Email : cyrilfevre231@gmail.com (mailto:cyrilfevre231@gmail.com)

http://www.aappma-ablette-somme.com (http://www.aappma-ablette-somme.com)

Fiche Parcours

Le saule des Maux



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

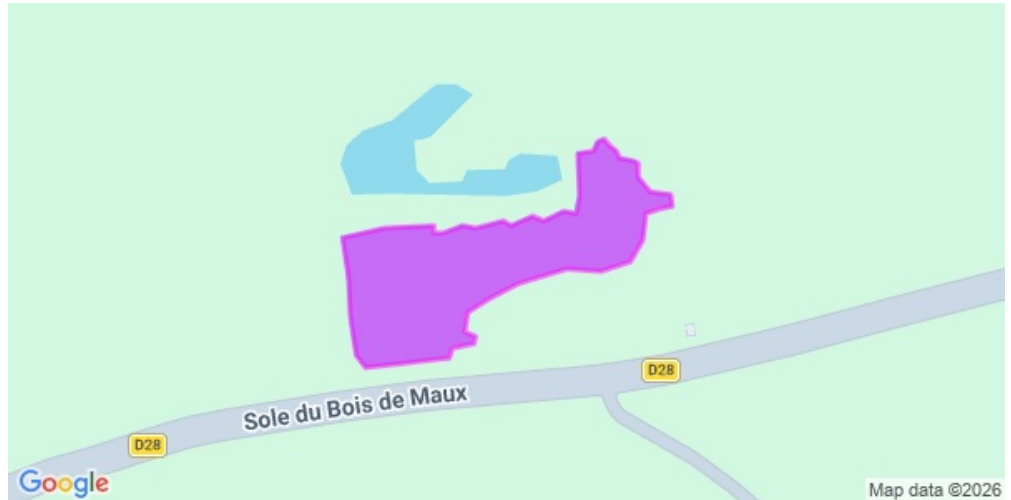
Surface : 0.73 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

PECHE AUX BLANCS : Ouverture toute l'année sauf période de rempoissonnement.

2 cannes autorisées avec ou sans moulinet.

Pêche à l'anglaise autorisée;

PECHE en batterie interdite

Pêche de la CARPE : Pêche NO KILL, après la capture, la carpe devra être remise à l'eau immédiatement.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie